

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2026

Conformément à l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2026 et sera disponible sur le site internet de la commune.

I- Préambule

Seul document budgétaire obligatoire, le budget primitif a pour double objectif de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la commune pour une année.

Il comprend deux sections :

- La section de fonctionnement, décrivant les opérations de la collectivité liées à son administration courante et au fonctionnement des services publics.
- La section d'investissement retraçant les opérations en capital, c'est-à-dire les opérations de recettes ou de dépenses qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels, travaux d'infrastructures, aménagement de bâtiments...

Pour chacune des deux sections, le principe de l'équilibre budgétaire doit être respecté, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. L'évaluation sincère de ces deux postes budgétaires est donc impérative, l'équilibre budgétaire et le principe de sincérité étant des règles budgétaires fondamentales.

II- Les Grandes Orientations du Budget 2026

A- Le contexte :

L'exercice 2025 s'est achevé sur une croissance atone, bridée par des tensions géopolitiques persistantes. Pour 2026, les perspectives macroéconomiques confirment cette dynamique de fragilité : l'activité nationale ne progresserait que de **1 %**, bien que le reflux de l'inflation vers **1,3 %** offre une relative accalmie monétaire. Dans ce cadre, le redressement des comptes publics s'impose comme l'exigence centrale, avec une cible de déficit fixée à **5 %** par la loi de finances. Une revalorisation des bases fiscales à hauteur de **0,8 %** est programmée. C'est dans cet environnement de sobriété contrainte que la commune du Cendre structure son budget prévisionnel 2026. Malgré l'érosion de certaines recettes et la pression inflationniste sur les postes de dépenses, la municipalité préserve des équilibres financiers solides. Cette gestion disciplinée permet de concilier rigueur budgétaire et ambition territoriale, en soutenant activement l'attractivité économique et la valorisation du patrimoine local.

B- La situation financière de la commune :

Le Budget Primitif (BP) 2026 s'établit à **6 117 909,88 €** en section de fonctionnement et **3 708 928,90 €** en section d'investissement. La gestion de la section de fonctionnement repose sur une discipline rigoureuse des charges courantes et une optimisation active de l'encaissement des recettes, dans un environnement macroéconomique instable.

Toutefois, la collectivité subit une pression exogène sur ses dépenses de structure, dictée par la hausse des cotisations sociales : revalorisation de la part employeur CNRACL (+3 points), explosion des coûts d'assurance du personnel (+40 %) et mise en œuvre de la protection sociale complémentaire (15 €/agent/mois).

Face à l'érosion des recettes, la municipalité a généralisé une stratégie de rationalisation. Comme en 2025, les services ont opéré une recherche d'efficacité permettant de contenir les coûts de gestion. Cet arbitrage se prolonge en investissement par le report de certains projets non prioritaires, garantissant ainsi un lissage des dépenses et le maintien du principe de non-recours à l'emprunt pour cet exercice.

C- Les projets d'investissements pour l'année 2026 :

1- L'entretien et la rénovation du patrimoine bâti :

La Ville du Cendre réaffirme son engagement dans la modernisation et la pérennité de ses infrastructures. L'année 2026 sera ainsi marquée par le lancement d'un chantier d'envergure : la rénovation de l'école maternelle Henri Barbusse-Les Fontenilles, pour une enveloppe de **632 831 €**. Parallèlement, des opérations ciblées amélioreront le confort et la sécurité des bâtiments publics : l'Hôtel de Ville bénéficiera de nouveaux volets extérieurs et d'une alarme (**60 004 €**), tandis que la salle de spectacle sera équipée de stores et d'un éclairage LED (**16 700 €**).

La sécurisation et l'entretien courant ne sont pas en reste : suite à des actes de malveillance, les accès et alarmes des services techniques seront renforcés, et le complexe sportif Jean Jaurès verra ses vestiaires rénovés (blocs de douche et menuiseries). Sur le plan des grands projets, les études prospectives pour la future salle polyvalente de l'espace Verger du Caire se poursuivent (**176 784 €**). Enfin, en partenariat avec la SNCF, la réhabilitation du Pont de César sera finalisée pour un coût global de **245 000 €**.

2 - La protection de l'environnement et développement durable :

La municipalité poursuit avec détermination sa transition écologique, en plaçant l'efficacité énergétique au cœur de sa gestion patrimoniale. Le déploiement de l'éclairage LED s'intensifie au sein des bâtiments communaux (complexe sportif, multi-accueil) et sur le réseau d'éclairage public afin de maîtriser durablement les dépenses de fonctionnement.

Au-delà des infrastructures, la commune maintient son rôle de prescripteur auprès des habitants par l'organisation d'événements de sensibilisation tels que les "Rendez-vous de l'environnement" ou le nettoyage citoyen de la Coulée Verte. Pour soutenir cette dynamique et renforcer la biodiversité locale, une nouvelle campagne de plantation d'arbres est programmée pour un montant de **6 320 €**.

3 - L'entretien de la voirie et l'aménagement des espaces publics :

Sous l'égide de la Métropole, l'année 2026 verra la poursuite de la requalification urbaine avec la seconde tranche de l'avenue Centrale. Ce projet d'envergure, qui inclut l'assainissement, la mise en souterrain des réseaux et la rénovation de la voirie, mobilise une enveloppe de **650 000 €**. S'y ajoute la création de stationnements allée des Marronniers, estimée à **8 300 €**.

L'amélioration du cadre de vie se traduit également par des interventions de proximité : **72 640 €** sont alloués au cimetière (reprise de concessions et création d'un columbarium) et **5 000 €** au renouvellement du mobilier urbain de la Coulée Verte. La sécurité publique reste une priorité avec l'extension du réseau de vidéoprotection pour **33 162 €**. Enfin, pour garantir l'efficacité de l'action municipale et suite au cambriolage, les services techniques seront dotés d'un nouveau camion-benne (**50 000 €**).

4 - Le soutien à l'économie locale et au monde associatif :

La ville du Cendre place la solidarité et le dynamisme local au sommet de ses priorités budgétaires. Pour la jeunesse, un investissement de **4 000 €** est dédié au renouvellement du mobilier et du matériel informatique scolaire. Le service public se renforce avec le recrutement d'un policier municipal et de nouveaux personnels techniques, garantissant une présence accrue sur le terrain.

Le tissu associatif et le CCAS demeurent les piliers de la cohésion sociale : une enveloppe globale de **265 000 €** est consacrée à la solidarité et au Relais Petite Enfance, assurant la continuité des actions pour les familles et les seniors. Les subventions aux associations et les aides (vélos électriques, façades) représentent **83 000 €**. Enfin, dans une démarche volontariste de sauvegarde du commerce de proximité, la Ville procédera, via l'EPF Auvergne, au rachat des murs de la boulangerie "Le Craquant". Cette opération permettra l'installation d'un jeune couple de repreneurs et le maintien d'un service essentiel au cœur de la commune.

D- La gestion de la dette :

La politique d'endettement de la commune s'appuie sur une structure sécurisée : l'intégralité de l'encours est certifiée « saine » (absence de produits structurés) et garantit une visibilité optimale via un recours exclusif aux taux fixes.

En 2025, trois financements ont été activés pour soutenir la modernisation des équipements scolaires :

- Groupe scolaire Barbusse-Fontenilles : deux lignes de 500 000 € (taux de 3,69 % en avril et 3,46 % en septembre).
- Cour de l'élémentaire : un prêt de 200 000 € contracté en décembre au taux de 3,54 %.

Conformément à notre stratégie de désendettement, le budget 2026 est équilibré sans aucun recours à l'emprunt. Sous réserve de cette trajectoire, l'encours (part CAM déduite) s'établira à 7 017 251,61 € au 31 décembre. Si le ratio d'endettement (1 283 €/hab.) reste supérieur à la moyenne de notre strate, il traduit l'effort patrimonial majeur engagé pour nos écoles tout en amorçant une phase de désendettement net.

III- Synthèse du Budget 2026

1/ Le Budget en 3 tableaux

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	6 117 909,88	6 010 516,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2024 L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent) 107 393,88
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 117 909,88	6 117 909,88

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (y compris le compte 1068)	2 676 634,00	3 708 928,90
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	171 921,44	
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	(si solde négatif) 860 373,46	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 708 928,90	3 708 928,90
TOTAL DU BUDGET		9 826 838,78	9 826 838,78

DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES					
11	Charges à caractère général	1 507 047,00 €	R002	Résultat fonctionnement reporté	107 393,88 €
12	Charges de personnel	2 926 020,48 €	13	Atténuations de charges	35 000,00 €
14	Atténuation de produits	394 047,00 €	70	Produits des services	474 000,00 €
65	Charges de gestion courante	553 671,00 €	73	Impôts et taxes	451 531,00 €
			731	Fiscalité locale	3 817 600,00 €
66	Charges financières	213 425,40 €	74	Dotations et participations	968 309,00 €
67	Charges exceptionnelles	400,00 €	75	Produits de gestion courante	152 000,00 €
68	Provision P/produits irrécouvrables		76	Produits financiers	8 143,00 €
			77	Produits exceptionnels	400,00 €
			78	Reprise de provision	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		5 594 610,88 €		TOTAL RECETTES REELLES	6 014 376,88 €
OPERATIONS D'ORDRE					
023	Virement à la section d'invst	44 457,00 €	042	Amort Subvt d'investissement	103 533,00 €
042	Dotation aux amortissements	478 842,00 €			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		523 299,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		103 533,00 €
TOTAUX EXERCICE		6 117 909,88 €	TOTAUX EXERCICE		6 117 909,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES					
D001	Solde d'exécution invt reporté	860 373,46 €			
16	Dette	740 310,00 €	024	Produit des cessions	493 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	10	FCTVA + TAM	515 000,00 €
			1068	Affectation en réserves	1 032 294,90 €
204	Subventions d'équipement versées	141 300,00 €	13	Subvention d'investissement	842 058,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 460 991,00 €	16	Emprunt	- €
27	Part. EPF AUVERGNE	45 000,00 €	27	Autres immobilisations financières	122 777,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		3 252 974,46 €	TOTAL RECETTES REELLES		3 005 129,90 €
OPERATIONS D'ORDRE					
040	Dotation aux amortissements des subventions	103 533,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	44 457,00 €
			040	Amortissement des immobilisations	478 842,00 €
041	Opérations patrimoniales	180 500,00 €	041	Opérations patrimoniales	180 500,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		284 033,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		703 799,00 €
Restes à réaliser 2025		171 921,44 €	Restes à réaliser 2025		- €
TOTAUX EXERCICE		3 708 928,90 €	TOTAUX EXERCICE		3 708 928,90 €

IV- Principaux ratios financiers

Informations ratios financiers	Valeurs 2026 pour la ville du CENDRE en €/Hab.	Valeurs moyennes 2024 villes strate démographique équivalente en €/Hab.
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 022,78 €	1 092,00 €
Produit des impositions directes/population	667,00 €	542,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 079,89 €	1 311,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	299,44 €	413,00 €
Encours de la dette/population	1 314,70 € *	768,00 €
DGF/Population	126,75 €	159,00 €

*À la fin de l'année 2026, l'encours de la dette s'élèvera à 7 017 251,61 € (part CAM déduite), ce qui correspond à une dette de 1 283 € par habitant.